

CANADA

AU SUJET DE : la *Loi sur les corporations*
du Manitoba et la fusion de :

PROVINCE DU MANITOBA

À SAVOIR :

Je soussigné(e), _____ de la ville ou du village de _____,
dans la province du Manitoba, DÉCLARE SOLENNELLEMENT QUE :

1. je suis le (la) _____ de _____
(la « corporation »), une des corporations fusionnantes, et à ce titre, j'ai une connaissance personnelle des affaires visées par la présente déclaration;
2. j'ai examiné les livres et registres de la corporation et j'ai effectué les enquêtes nécessaires qui me permettent de présenter cette déclaration;
3. je suis personnellement convaincu(e) que :
 - a) d'une part, la corporation peut et la corporation issue de la fusion pourra acquitter son passif à échéance,
 - b) d'autre part, la valeur de réalisation de l'actif de la corporation issue de la fusion ne sera pas inférieure au total de son passif et du capital déclaré de toutes les catégories;
4. il y a des motifs raisonnables de croire que :

~~À~~ **ou bien** la fusion ne portera préjudice à aucun créancier,

~~ou~~ **ou bien** les créanciers connus de s corporations fusionnantes, ayant reçu un avis adéquat, ne s'opposent pas à la fusion, si ce n'est pour des motifs futiles ou vexatoires.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant vraie en toute conscience et sachant qu'elle a la même valeur et produit les mêmes effets que si elle était faite sous serment, et en vertu de la *Loi sur la preuve au Manitoba*.

DÉCLARÉ devant moi dans la ville ou le village de :
_____, dans la
province du Manitoba, le _____.

x _____

x _____
Notaire public
dans et pour la province du Manitoba